

Bon de commande pour une prestation d'entretien d'une installation d'assainissement non collectif

Réf : article 111 du règlement d'assainissement, norme NF P 16-008

non collectif, pour les usagers qui le		ou individuel des installations d'assainissement éficier d'un tarif attractif.
Je soussigné(e)		,
demeurant		,
agissant en tant que PROPRIETAIRE effectuer l'entretien de mon installation d'ai pris connaissance et accepte les col	d'assainissement non collectif	
dans un délai de 10 mois maximum à ré	eception du bon de commande sager seul et permet la réalis ande par le service des eaux d	réduire les coûts de la prestation. Elle est réalisée e par le service des eaux de Grand Chambéry. ation de la prestation dans un délai plus court, de 3 de Grand Chambéry.
Je souhaite r	réaliser une prestation ponctu	elle : cocher la case utile
☐ Prestation en tournée	☐ Prestation hors tournée (délais intervention 3 semaines maximum à réception du bon de commande par Grand Chambéry)	
Je m'engage à payer, à réception de la f d'intervention de l'entreprise.	facture, le montant correspon	dant à la prestation réalisée sur la base de la fiche
L'installation à vidanger est située :		
Adresse complète :		
•		érence cadastrale :
	Composition de la filière d'a	ssainissement ar l'usager , lors de la visite de diagnostic ; sans
Ouvrage		Dimensionnement
(cocher les cases		(remplir)
☐ Fosse septique ou toutes eaux		
☐ Bac à graisses		
☐ Préfiltre à pouzzolane ☐ Puits d'infiltration		
☐ Curage des canalisations		
□ Regards		
Autres:		
	<u> </u>	a cont non prison on charge dans la prostation d'antration
-		e sont pas prises en charge dans la prestation d'entretien. distance supérieure à 50m entre le camion de non □
······································		
Observations éventuelles sur la disp	oonibilité (horaires, date d'a	absence):
	•	
Fait à	, le	
Signature précédée de la mention «	lu et approuvé »	

Exemplaire à conserver

GRAND CHAMBERY DIRECTION DES EAUX

Conditions générales du service

GENERALITES – Responsabilités respectives

1) Obligations du prestataire.

Le prestataire s'engage à respecter les clauses définies dans les documents du marché signés avec Grand Chambéry, notamment à assumer ses responsabilités suite à tous dégâts ou toutes malfaçons liés à une intervention

L'usager reste responsable de son installation, notamment de l'entretien nécessaire au maintien en bon état de fonctionnement des ouvrages, tel que défini par l'arrêté du 27 avril 2012.

MODALITES ADMINISTRATIVES

Conditions d'accès à la propriété faisant l'objet de la prestation

En application de l'article L 1331-11 du Code de la Santé Publique, Grand Chambéry (ou tout prestataire intervenant pour son compte) a accès à la propriété pour assurer l'entretien des installations d'assainissement non collectif. L'accès est conditionné par la prise d'un rendez-vous dont la date aura été préalablement définie avec l'usager.

Prise de rendez-vous

Le prestataire fixe un rendez-vous à l'usager au minimum 8 jours à l'avance. En cas d'impossibilité pour l'usager d'être présent à ce rendez-vous ou de s'y faire représenter, ce dernier prend contact directement par téléphone avec le prestataire, au minimum 3 jours avant la date prévue pour son intervention,

Afin d'éviter tout litige, la présence de l'usager est obligatoire lors de l'intervention du prestataire. En cas d'impossibilité, l'usager est tenu de se faire représenter et de prévenir le prestataire.

En cas d'absence de l'usager ou de son représentant au rendez-vous fixé, alors que le prestataire n'en a pas été informé, l'intervention n'est pas réalisée et est reportée à une date ultérieure dans les conditions définies à l'article précédent. Le déplacement du prestataire est alors facturé à l'usager.

Documents remis par le prestataire

1) Fiche d'intervention

Le prestataire doit remplir sur place une fiche d'intervention, comprenant au minimum :

- informations générales : date, adresse de l'installation, nom et adresse de la personne présente notamment ;
- informations sur la prestation : nom du (ou des) agent(s) effectuant la prestation, description des opérations effectuées, durée d'intervention, volume de matières de vidange pompé ;
- informations sur les ouvrages d'assainissement : dimensionnement des ouvrages, remarques éventuelles sur l'état des ouvrages, les dysfonctionnements constatés, les difficultés d'accès
- tous dégâts éventuels constatés dus à l'intervention (état des lieux).

Cette fiche doit être signée contradictoirement par l'usager ou par son représentant et par le responsable de l'intervention. Un exemplaire doit être remis à l'usager sur place

En cas de contradiction entre le bon de commande et la fiche d'intervention, les informations consignées sur cette dernière sont prépondérantes et servent de base à la facturation.

L'usager dispose d'un délai d'un mois, à compter de la date de réalisation de la prestation, pour formuler d'éventuelles observations auprès de Grand Chambéry.

2) Bordereau de suivi des matières de vidange

Le prestataire doit remettre à l'usager, à la fin de son intervention, un exemplaire du bordereau de suivi des matières de vidange, avec les deux premières parties (« Producteur » et « Collecteur-transporteur ») dûment et lisiblement remplies. Ces documents doivent être conservés par l'usager et être tenus à la disposition de Grand Chambéry

MODALITES TECHNIQUES

Nature de l'intervention	
La prestation consiste à effectuer la vidange et le nettoyage périodique obligatoi	re de l'installation d'assainissement non collectif. Elle comprend tout ou une
partie des prestations suivantes, à déterminer en fonction des divers éléments o	constitutifs de la filière :
□ Vidange de la fosse septique ou toutes eaux	☐ Vidange du bac à graisses
□ Nettoyage du pré filtre décolloïdeur	☐ Nettoyage du filtre épurateur vertical
☐ Vidange et nettoyage du puits d'infiltration	☐ Curage des diverses canalisations
☐ Nettoyage des divers regards	

Les installations agréées de type micro-station, phyto-épuration ou filtre compact ne sont pas prises en charge dans la prestation d'entretien.

Accessibilité des ouvrages

L'usager doit laisser ou rendre accessible la totalité des ouvrages constitutifs de la filière d'assainissement : regards au niveau du terrain naturel et facilement manipulables.

Les difficultés d'accès doivent être obligatoirement signalées lors de la commande, et en tout état de cause préalablement à la réalisation de la prestation. Pour toute intervention commandée mais irréalisable sur le terrain et ayant fait l'objet d'un déplacement, un forfait de déplacement est facturé.

Modalités de vidange et de nettoyage des ouvrages

La fosse septique ou toutes eaux est vidangée par pompage. Une faible quantité de « boues » est maintenue en fond de fosse et sur les parois pour faciliter le redémarrage du processus de liquéfaction intervenant dans ce type d'ouvrage. Tous les autres appareils sont entièrement vidangés et nettoyés au jet haute pression, chaque fois que cela est possible. Après la vidange, le prestataire est tenu de remettre en eau (fournie par l'usager) la fosse et tous les appareils pour éviter tout risque d'effondrement et d'écrasement.

Fréquence des interventions

Le bon de commande est valable pour <u>une</u> prestation. L'usager ne s'engage pas sur la durée. Chaque usager est libre de recourir ou non à cette prestation. Un nouveau bon de commande est réalisé à chaque nouvelle prestation.

MODALITES FINANCIERES D'APPLICATION DE LA CONVENTION

Rémunération de la prestation d'entretien

Le montant de cette prestation est fixé par délibération de Grand Chambéry. Ce tarif est susceptible d'évoluer chaque année, par simple délibération, sans qu'il ne soit fait d'autre publicité que celle d'usage pour toutes les décisions de Grand Chambéry.

La facturation est effectuée à la suite de la réalisation effective de la prestation. Un titre exécutoire correspondant au montant de la prestation est envoyé à l'usager. L'usager effectue le règlement par chèque à l'ordre du Trésor public dans les 45 jours après la date de réception du titre exécutoire.

GRAND CHAMBERY DIRECTION DES EAUX

298 rue de Chantabord - CS 82618 - 73026 Chambéry cedex 04 79 96 86 70 - grandchambery.fr - D @ GrandChambery - cmag-agglo.fr





Bon de commande pour une prestation d'entretien d'une installation d'assainissement non collectif

Réf: article 111 du règlement d'assainissement, norme NF P 16-008

	pour l'entretien groupe ou individuel des installations d'assainissement suhaitent, et leur faire bénéficier d'un tarif attractif.	
Je soussigné(e)	,	
demeurant	,	
effectuer l'entretien de mon installation d'a	LOCATAIRE (rayer la mention inutile), fais appel à Grand Chambéry pour ssainissement non collectif. itions générales de la prestation jointes au présent document.	
dans un délai de 10 mois maximum à réce La prestation hors tournée concerne l'usag	urs usagers et permet de réduire les coûts de la prestation. Elle est réalisée eption du bon de commande par le service des eaux de Grand Chambéry. ger seul et permet la réalisation de la prestation dans un délai plus court, de 3 de par le service des eaux de Grand Chambéry. pordereaux des prix).	
Je souhaite réa	aliser une prestation ponctuelle : cocher la case utile	
☐ Prestation en tournée	☐ Prestation hors tournée (délais intervention 3 semaines maximum à réception du bon de commande par Grand Chambéry)	
Je m'engage à payer, à réception de la fac d'intervention de l'entreprise.	cture, le montant correspondant à la prestation réalisée sur la base de la fiche	
L'installation à vidanger est située :		
Adresse complète :		
Commune :	Référence cadastrale :	
Téléphone (obligatoire pour pouvoir voi	us contacter rapidement) :	
	Composition de la filière d'assainissement les indications fournies par l'usager , lors de la visite de diagnostic ; sans	
Ouvrage	Dimensionnement	
(cocher les cases uti		
□ Fosse septique ou toutes eaux	→ →	
□ Bac à graisses	→	
□ Préfiltre à pouzzolane	,	
☐ Puits d'infiltration		
☐ Curage des canalisations		
□Regards		
□ Autres :		
NB : Les installations agréées de type micro-station, pl	hyto-épuration, ou filtre compact ne sont pas prises en charge dans la prestation d'entretien.	
Difficultés d'accès : étroitesse pente i	importante, revêtement, distance supérieure à 50m entre le camion de	
vidange et l'installation, autres	oui non oui	
Si oui, à détailler :	Oul L Holl L	
Si oui, a detaillei .		
Observations éventuelles sur la dispor	nibilité (horaires, date d'absence…) :	
Fait à	, le	
Signature précédée de la mention « lu et a	approuvé »	

GRAND CHAMBERY DIRECTION DES EAUX

Exemplaire à retourner à Grand Chambéry